



SEANCE DU 16 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 17

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour :
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, JM GUTIERREZ, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : S.MOREIRA (pouvoir à S.DARRIGUES), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET), E.SERRES (pouvoir à F.GONZALEZ), F.BILLARD (pouvoir à MA THEBAUD), K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment celle de l'Association d'Aide Aux Personnes Agées (ADAPA), gestionnaire de la maison de retraite A Noste le Gargale.

Il propose de désigner 2 délégués : 1 représentant de la Commune et 1 représentant du CCAS, avec voix consultative suivant les statuts ;

. Marie José ROQUES, représentant la Commune

. Monia EVENE-MATEO, représentant le CCAS

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

SLOW

Conformément à l'Article L2121-21 du Code des Communes et Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

. se prononce par vote à main levée avec 29 voix pour les candidatures de Madame Marie José ROQUES, représentant la Commune et Madame Monia EVENE MATEO, représentant le CCAS.

Madame Marie José ROQUES, représentant la Commune et Madame Monia EVENE-MATEO, représentant le CCAS représenteront la Ville de Boucau au sein de l'Association d'Aide Aux Personnes Agées (ADAPA).

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 20 juillet 2020

Le Maire,

